

POS secteur Nord - Modification - Adaptation du périmètre de la zone NB - Rue Leverrier

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le principe d'une modification du POS secteur Nord a été adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 septembre 2001.

En effet, la loi «Solidarité et Renouvellement Urbain», dans la continuité des textes qui régissaient précédemment le POS, continue à reconnaître la possibilité de recourir à une modification du document d'urbanisme en vigueur, POS ou PLU, pour en faire évoluer ponctuellement le zonage ou les règlements.

Le champ d'application de la modification reste limité et ses contours ont été précisés par le nouveau dispositif SRU.

Dans le respect de l'économie générale du document d'urbanisme existant, il lui est toutefois permis de s'adapter à l'évolution du contexte urbain.

A cette fin, pour ne pas nuire aux possibilités de développement de l'activité, de l'habitat social ou résidentiel et afin de préserver le patrimoine naturel, le Conseil Municipal a jugé opportun de procéder à une modification du POS secteur Nord en quatre points.

Aujourd'hui, un cinquième point est proposé à la modification Rue Leverrier : il s'agit d'adapter le périmètre de la zone NB en vue de mieux circonscrire la zone pavillonnaire.

Ce cinquième point sera joint au dossier d'enquête publique dont le déroulement est prévu au mois de décembre 2001.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité d'adopter la modification proposée au dossier de modification qui sera soumis prochainement à l'enquête publique.

«M. Michel LOYAT : Je ne reprendrai pas la distinction que j'ai faite. Là il s'agit d'un ajustement mineur et en terme d'enquête publique, ça sera greffé aux quatre modifications qui ont été proposées au précédent conseil».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.